

Vaud

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **77 (1989)**

Heft 10

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-279159>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Colombier

Un demi-siècle de service féminin

(ib) — Entre les histoires de MOB et de commémoration tous azimuts, on évoque le souvenir des femmes sous les drapeaux. Elles ont ainsi droit à une exposition marquant le 50e anniversaire du SCF — devenu SFA en 1985 — ouverte le 19 août dernier au Château et caserne de Colombier. Mais est-ce avoir l'esprit tordu de mères grincheuses que de voir s'étendre sur ces souvenirs l'ombre de l'échéance de novembre sur « Une Suisse sans armée » ? Par franchise ou par

Une aide si précieuse qu'elle fut conservée en temps de paix avec des possibilités d'activité de plus en plus élargies et l'institution en 1985, d'un SFA (Service féminin de l'armée) avec égalité de promotion entre autres. Les soldats du SFA peuvent grader comme les hommes, même si, effectifs obligent, il n'y a plus d'échelon au-dessus de Madame le Brigadier.

Sans vouloir ourdir une quelconque polémique, cette exposition choque d'emblée par son vocabulaire. Bravo aux cantinières, lavandières, et autres infirmières qui sont des « pionniers » (alors que le dossier de presse a admis le fémi-



Longtemps avec leur seule générosité pour uniforme, les femmes ont été de tous temps aux côtés des soldats.

naïveté, le conseiller fédéral Villiger a annoncé la couleur dans son discours d'ouverture, enjoignant aux femmes de « s'engager pour maintenir une défense nationale crédible ».

En son sein, la place des femmes est-elle crédible ? Les visiteurs de l'exposition en jugeront.

Sur fond de tenue de léopard et de filets de camouflages elles sont là, ces « pionniers » qui au siècle dernier s'engageaient comme infirmières à l'étranger ; lors de la première guerre mondiale, on se souvient qu'elles ouvraient des Foyers du Soldat, organisaient des Lessives de guerre, étaient cantinières, vivandières, infirmières, etc.

Autre volet de la présentation, l'officialité acquise dans les horizons obscurcis de 39 et les directives du Général Guisan créant le SCF (Service complémentaire féminin) en 1940. Lors des 3 700 000 jours de service effectués, les trois mille femmes en permanence sous les drapeaux ont vu leurs tâches s'élargir : de l'infirmier et des services domestiques, elles ont passé au volant comme conductrices sanitaires, devant les TSF pour les transmissions, etc.

Madame le Brigadier commande à des soldats, etc.

Il était pourtant parmi les visiteurs un vieux Monsieur qui se souvenait de « Madame la Générale ». Lors de la dernière guerre, le cœur du peuple admiratif avait trouvé le féminin pour saluer Mme Andrée Weitzel, chef du SCF, même si elle n'aurait jamais pu prétendre à ce grade.

Exposition « La femme dans l'armée suisse ». Musée militaire, Château de Colombier jusqu'au 17 décembre. Mardi à vendredi : 14-17 h ; samedi et dimanche 10-12 h, 14-17 h. Visites de groupes : tél. (038) 41 34 44.

Opération Myosotis

L'Association genevoise pour les droits de la femme tiendra un stand d'information le jeudi 12 octobre, de 11 h à 17 h, dans le cadre de sa campagne de soutien aux candidates aux élections du Grand Conseil du 15 octobre. Cette campagne s'appellera opération Myosotis. Les candidates seront présentes sur le stand et répondront aux questions du public.

Deux débats à La Chaux-de-Fonds

Femmes, formation, boulot

(ib) — L'ADF des Montagnes neuchâteloises organise, avec la SBS et « L'Impartial », deux soirées sur le thème « Les femmes dans l'entreprise ».

La première soirée aura lieu le 24 octobre, à 20 h 30, au Club 44 à La Chaux-de-Fonds. Elle vise à faire le point sur l'initiative « Des paroles aux actes » avec des membres du groupe de travail et du comité de patronage, des femmes qui « ont réussi », des représentant-e-s de collectivités publiques et d'administrations, des chefs d'entreprise.

La deuxième soirée aura lieu le 21 novembre, à 20 h 30, avec le Centre P.O.I.N.T. de Neuchâtel. Elle traitera du thème « Formation, recyclage, réinsertion » avec des responsables de formation des adultes et d'écoles supérieures, des représentant-e-s de l'OFIAMT et des milieux syndicaux et patronaux.

Ces deux soirées se dérouleront sous la forme de tables rondes, suivies de débat.

L'initiative « Des paroles aux actes » a rencontré un moindre succès et peu d'engagement réel en Suisse romande ; plusieurs législatifs communaux ont eu à prendre position, sans toutefois s'engager réellement dans le sens d'une promotion concrète des femmes et encore moins d'actions positives précises.

La SBS, signataire de l'initiative, est ainsi venue à la rencontre des militantes de l'ADF en participant à une réflexion sur ce thème. Il a paru d'emblée nécessaire d'étendre le propos à la formation des femmes, en particulier en ce qui concerne le recyclage et la réinsertion professionnelle, sujets qui ne préoccupent pas — ou peu — les instances officielles.

Ces deux débats seront suivis vraisemblablement d'une conférence sur le féminisme aujourd'hui, au début de l'année 90. Le journal « L'Impartial » assure le patronage de ces activités qui seront une prise de température de la condition des femmes aujourd'hui dans

le canton de Neuchâtel, canton qui n'a pas encore, — et il sera bientôt le dernier — de délégué(e) ou de commission à l'égalité des droits.

Vaud

Bureau égalité : un pas de plus

(ap) — « Vers un bureau égalité ? » demandions-nous en juin (Voir FS juin-juillet). La question reste toujours posée, mais on a franchi un pas : les motions Marie-Louise Jost et Janine Coderey, ainsi que la pétition comprenant plus de 3000 signatures ont été transmises au Conseil d'Etat pour étude et rapport.

La discussion a bien duré trois quarts d'heure, car dans pareille circonstance, où les députés ne devraient se prononcer que sur la prise en considération, il en est toujours qui abordent la discussion de fond. Le rapport de la commission, qui avait examiné motions et pétition, concluait par une demande de prise en considération ; il était présenté par Monique Mischler.

Sont venus s'exprimer en faveur de la prise en considération une douzaine de personnes ; côté femmes, on put constater une belle union (à une exception près) puisque toutes celles qui ont pris la parole ont soutenu l'acceptation des deux motions, bien que contradictoires, laissant le soin au Conseil d'Etat de présenter un projet de bureau d'Etat ou de financement d'un bureau privé.

Trois ou quatre opposants à toute idée de bureau égalité sont venus dire combien ils jugeaient inutile un tel organisme. Suzette Sandoz l'estime non seulement inutile, mais pernicieux et pour les femmes et pour les associations féminines. A son avis, un bureau égalité ne peut avoir de pouvoir, ce sont les députés qui doivent signaler (par des motions ou interpellations) les problèmes d'inégalité. Marie-Louise Jost s'est alors étonnée que sa collègue ne passe pas son temps à présenter des motions !

Bref, le débat n'est de loin pas terminé. Attendons de voir ce que le Conseil d'Etat sortira de ses tiroirs.